

Départ : 2696

**ARRETE N°2023/1002**

**PORTANT OUVERTURE DE DEUX CONCOURS RESERVES POUR LE RECRUTEMENT DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS DES CADRES D'EMPLOIS DE
LA FILIERE INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALEDONIE ET DE LEURS
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la Ville de NOUMEA,

Vu la loi n°99/209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n°1065 du 22 aout 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°355/CP du 2 avril 1999 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres d'emplois de la fonction publique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 65/CP du 17 novembre 2008 portant statut particulier des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.

ARRETE :**ARTICLE 1^{ER}.** -

Deux concours réservés pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels non officiers des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics, sont ouverts à compter du 27 mars 2023.

ARTICLE 2. -

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à :

- Pour la liste principale : 9
- Pour la liste complémentaire : 5

ARTICLE 3. -

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 21 avril 2023.

ARTICLE 4. -

Le présent arrêté sera enregistré, transmis à Monsieur le commissaire délégué de la république pour la province sud et publié par voie électronique et au *Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie*.

NOUMEA, LE 23 MAR, 2023
LE MAIRE,

DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud	-1
DRH (CL + SEDC)	-2
Mise en ligne	-1
DRHFPNC	-1
JONC (Publication)	-1

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

